



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 27 MARS 2015 A VERFEIL SUR SEYE

Étaient présents : MM. MAFFRE Christian (*Président*), BERTELLI Jean-Claude, CALMETTES Jacques, CASTEX Nicole, CHANRION Jean-Luc (*représentant Yves PAGES*), DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DURAND Daniel, FERTÉ Denis, HERVIOU Max, IMBERT André, JEANJEAN Claude, LAFON Cécile, MARTINEZ Ghislaine, MASSAT André, MICALET Georges, PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, SOULIÉ Jacques, SOUPA Rémy, TILLON Georgette, TOUREL Pierre (*représentant Maurice CORRECHER*), TSCHOCKE Christian, VALETTE Christian (*représentant Guy ROUZIÈS*), VIROLLE Alain.

Étaient absents excusés : MM. CORRECHER Maurice, DONNADIEU Jean-Louis, PAGES Yves, ROUZIÈS Guy

Étaient également présents : MM. DARBOIS Philippe, SIMON Mathieu, SOULIÉ Christophe, TEULIÈRES Vincent

M.DURAND Daniel a accueilli l'assemblée en présentant la commune de Verfeil sur Seye. Il a notamment évoqué deux projets d'accueil de population en cours : l'éco-hameau qui est pratiquement rempli, et le rachat par la commune de 8 logements sociaux appartenant à l'opérateur Promologis qui seront revendus prochainement à des jeunes actifs. Ces projets dénotent une attractivité singulière en population permanente en quête d'un cadre de vie préservé et d'une qualité de vie alternative.

I- GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 13 février 2015

2- Désignation d'un secrétaire de séance

M.Durand Daniel, a été désigné secrétaire de séance.

3- Vote du Compte Administratif 2014

La présentation détaillée du CA 2014 (comparé avec le BP 2014) par nature et par fonction a été envoyé avec la convocation le 20/03/2015. Ces documents ont été validés lors de la commission Finances du PETR du PMQ du 13/03/2015 à la mairie de Caussade.

Comme déjà indiqué dans la partie II du rapport DOB (Débat d'orientation Budgétaire) 2015, présenté lors du dernier comité syndical, on constate globalement une baisse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2013 grâce à la conjugaison d'une baisse des charges à caractère générale (chap 011) et plus légèrement des charges de personnel.(chap 012).

De même, on constate une baisse des recettes des subventions (chap 74) due essentiellement à des décalages dans le temps de perceptions de fonds européens.

Après que M.MAFFRE Christian soit sorti de la salle, M.CALMETTES Jacques, 1^{er} Vice-Président du PETR du PMQ a présenté la délibération suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Compte tenu de l'objet de la délibération, Monsieur Christian MAFFRE, Président, s'est retiré en confiant la présentation de ce dossier à Monsieur Jacques CALMETTES, 1er Vice-Président, portant ainsi le nombre de présents à 26 et le nombre de suffrages exprimés à 26 .

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Jacques CALMETTES, 1er Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1- Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
<i>Dépenses</i>	<i>1 044 458.23 €</i>
<i>Restes à réaliser dépenses</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>1 041 867.45 €</i>
<i>Restes à réaliser recettes</i>	<i>0.00 €</i>
Section de d'investissement	
<i>Dépenses</i>	<i>19 510.01 €</i>
<i>Restes à réaliser dépenses</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>9 697.97 €</i>
<i>Restes à réaliser recettes</i>	<i>0.00 €</i>
Report des résultats de l'exercice précédent	
<i>Résultat reporté de fonctionnement</i>	<i>22 399.62 €</i>
<i>Résultat reporté d'investissement</i>	<i>28 953.32 €</i>
Résultat de clôture de l'exercice 2014	
<i>En section de fonctionnement</i>	<i>19 808.84 €</i>
<i>En section d'investissement</i>	<i>19 141.28 €</i>

- 2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable public

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014 DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et

celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont parfaitement justifiées

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, ce jour,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement :	2 590.78 €
- un excédent reporté de :	22 399.62 €
soit un excédent de fonctionnement de :	19 808.84 €
- un excédent d'investissement de :	19 141.28 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
soit un excédent de financement de :	19 141.28 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2014 : excédent :	19 808.84 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	19 808.84 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	19 141.28 €

6- Examen et vote du Budget Primitif 2015

Conformément aux orientations budgétaires 2015 présentées lors du précédent Comité syndical, le BP 2015 proposé reste sur un budget « propre » du SM PMQ (hors FSE du PLIE reçu et reversé) aux environs de 1 M€, proche de celui proposé l'an dernier au BP 2014.

En dépenses de fonctionnement on constate une maîtrise des charges à caractère général (inférieure de 10 % au BP 2014) et une augmentation des charges de personnel (+ 9%) qui s'explique par une augmentation d'équivalent temps plein (ETP).

En recettes, le nombre d'arrêtés de subventions est en baisse (42 arrêtés), avec une part des fonds européens toujours importante (247 134€ hors FSE), représentant 25.2 % des recettes (hors FSE) du SM PMQ, proche des participations des EPCI (273 306€).

Globalement le BP 2015 se caractérise par une maîtrise globale des dépenses (hors FSE PLIE) par rapport au BP 2014, avec une « dépendance » toujours forte vis-à-vis des fonds européens.

M.MAFFRE a insisté sur l'importance d'être attentif aux évolutions des politiques publiques afin de s'inscrire dans les financements proposés.

Il a également évoqué les difficultés de gestion pour clôturer le programme LEADER IV (2007-2013), notamment auprès de certains maîtres d'ouvrage associatifs qui constatent amèrement des baisses de versements de fonds lors du solde de leur opérations car certaines règles d'éligibilité ont évolué.

De plus il a évoqué le décalage dans le temps pour la mise en route du nouveau programme LEADER (2014-2020), qui ne pourra être conventionné et donc engagé qu'à partir de septembre 2015.

Suite à la consultation de la commission Finances qui a analysé le BP 2015, la délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Lors de sa séance du 13 février 2015, le comité syndical a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2015, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président invite donc le comité syndical à adopter le Budget Primitif 2015 du PETR du Pays Midi-Quercy qui se décompose comme suit :

ÉQUILIBRE GENERAL

	Total Dépenses	Total Recettes
Section de fonctionnement	1 260 979.18 €	1 260 979.18 €
Section d'investissement	31 693.00 €	31 693.00 €
TOTAL	1 274 822.21 €	1 274 822.21 €

REPARTITION PAR CHAPITRES

Section de Fonctionnement - Dépenses		
Chapitres	Intitulés	Montants
011	Charges à caractère général	326 896.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	628 483.18 €
65	Autres charges de gestion courantes	6 250.00 €
66	Charges financières	9 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	280 068.00 €
022	Dépenses imprévues	200.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 082.00 €
023	Virement à la section d'investissement	-€

TOTAL GENERAL		1 260 979.18 €
Section de Fonctionnement - Recettes		
Chapitres	Intitulés	Montant
013	Atténuation de charges	4 625.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 236 545.34 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté	19 808.84 €
TOTAL GENERAL		1 260 979.18 €

Section d'Investissement - Dépenses		
Chapitres	Intitulés	Montants
21	Immobilisations corporelles	31 693.00 €
TOTAL GENERAL		31 693.00 €
Section d'Investissement - Recettes		
Chapitres	Intitulés	Montants
10	Dotations, fonds divers	2 470.00 €
001	Excédent d'investissement reporté	19 141.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 082.00 €
TOTAL GENERAL		31 693.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2015,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2015 du PETR du Pays Midi-Quercy par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement
- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document

7- Dématérialisation des actes réglementaires, actes budgétaires et marchés publics

Par délibération n°4 du 10 juillet 2014 le comité syndical avait acté le principe d'envoyer les actes réglementaires, budgétaires et marchés public par voie dématérialisée.

Suite à la transformation du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy en PETR du Pays Midi-Quercy au 1^{er} janvier 2015, la convention signée avec la Préfecture de Tarn et Garonne est devenue caduque. Il convient donc de délibérer pour signer une nouvelle convention en tant que PETR.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : DEMATERIALISATION DES ACTES REGLEMENTAIRES, ACTES BUDGETAIRES ET MARCHES PUBLICS

Monsieur le Président informe l'assemblée que le décret en Conseil d'État n°2005-324 du 7 avril 2005, pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité signe avec la Préfecture une convention mentionnant :

- la référence du dispositif homologué de télétransmission,
- la date de raccordement de la collectivité à la chaîne de télétransmission,
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique,

- les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission,
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Monsieur le Président donne lecture de la convention entre les représentants de l'État et les collectivités territoriales souhaitant procéder à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires, soumis au contrôle de légalité.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu des articles 39, 40, 41 et 56 du Code des marchés Publics, les collectivités ont obligation, depuis le 1^{er} janvier 2010, de publier leurs marchés de plus de 90 000 € sous forme dématérialisée sur une plateforme internet spécialisée. Il précise que depuis le 1^{er} janvier 2012 et pour ces mêmes marchés, toutes les collectivités devront disposer d'un "profil acheteur" afin d'être en mesure de recevoir des offres par voie électronique.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne, dans le but de mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement des outils de dématérialisation et de télétransmission a mis en place deux plateformes dédiées aux collectivités territoriales du département :

- une plateforme homologuée de dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires, soumis au contrôle de légalité, en concertation avec les services préfectoraux.
- une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

L'accès à ces services nécessite la mise en place d'une convention entre la collectivité et le Centre de Gestion précisant la nature des prestations assurées, les conditions d'utilisation des plateformes et le coût de chaque service.

Monsieur le Président donne lecture de la convention de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Président,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec le Préfet de Tarn et Garonne.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

8- Participation des EPCI aux ressources du PETR du Pays Midi-Quercy pour l'exercice 2015

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire 2015 réalisé lors du comité syndical du 13 février 2015, il est proposé une **contribution maintenue à 5.5€/habitant**, en prenant en compte la nouvelle population totale légale effective depuis le 1^{er} janvier 2015.

La population totale au 1^{er} janvier 2015 par communauté de communes est la suivante :

- ⇒ CC TVA : 16 119 habitants
- ⇒ CC QC : 20 321 habitants
- ⇒ CC QRGA : 7 953 habitants
- ⇒ CC QV : 5 299 habitants

Soit une population totale officielle au 1^{er} janvier 2015 de 49 692 habitants

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : PARTICIPATION A LA GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY - EXERCICE 2015

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que pour couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement du PETR, notamment pour la mise en œuvre du programme Leader ainsi que pour les actions conduites dans le cadre du Pays Midi-Quercy, il convient de fixer le montant de la participation de chaque EPCI à 5.50 € par habitant.

Pour l'année 2015, la participation de chaque EPCI se décompose comme suit :

	Population	Participation
Quercy Caussadais	20 321	111 765.50 €
Quercy Vert	5 299	29 144.50 €
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7 953	43 741.50 €
Terrasses et Vallée de l'Aveyron	16 119	88 654.50 €
TOTAL	49 692	273 306.00 €

Le montant de la participation est calculé en fonction de la population totale légale 2012, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **ADOPTER** les montants des participations des EPCI à la gestion du PETR
- **AUTORISER** son Président à appeler les recettes
- **DIT** que ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2015

9- Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel

La ligne de trésorerie auprès du crédit mutuel arrivera à échéance le 09 juin 2015 et une demande de renouvellement leur a été adressée le 13 mars 2015.

M.MAFFRE a donc demandé de pouvoir renouveler au même montant qu'actuellement (soit 150 k€) cette ligne de trésorerie indispensable pour faire face aux décalages de perception des subventions européennes notamment (PLIE).

La proposition a été acceptée à l'unanimité.

10-Modifications des statuts du PETR du Pays Midi-Quercy : point sur les délibérations des EPCI

Il a été fait en séance un point sur l'adoption par les EPCI des nouveaux statuts du PETR du PMQ qui ont été validés lors du dernier Comité Syndical du 13/02/2015.

CC QV : au prochain conseil communautaire avant le 15/04/2015

CC QRG : au conseil communautaire prévu le 1^{er} avril 2015

CC QC : au conseil communautaire prévu le 2 avril 2015

CC TVA : votée lors du conseil communautaire du 26/02/2015

Le Préfet pourra donc normalement prendre l'arrêté de modification des statuts du PETR du PMQ après le 15 avril 2015.

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- LEADER

a. LEADER IV (2007-2013) : information sur clôture LEADER IV :

Le GAL (Groupe d'Action Locale) Midi-Quercy, coordonné par le PETR du PMQ poursuit la clôture du programme LEADER IV. Des grosses difficultés persistent pour obtenir toutes les

pièces pour solder les opérations dans les délais et ainsi obtenir le versement des fonds européens prévus.

Actuellement, il reste encore 40% de l'enveloppe FEADER dédiée au territoire MQ à verser. Des échanges et des réunions de suivis avec la DDT 82 (service instructeur du FEADER) sont de plus en plus fréquents pour pallier à toutes ces difficultés de gestion des fonds européens. Il est demandé aux maîtres d'ouvrage concernés par ces dernières opérations à solder d'être particulièrement réactifs et vigilants aux demandes faites par le GAL pour finaliser leurs dossiers.

***M.MAFFRE Christian** a exposé aux membres du comité syndical, qu'afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité lié à la clôture prochaine du programme LEADER, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi. Ce poste sera aidé à 75% (Europe + CG 82) dans le cadre de l'animation/gestion 2015 du programme européen LEADER MQ.*

En appui de la gestionnaire du programme LEADER, la personne aura en charge l'instruction des demandes de versement des subventions LEADER transmises par les porteurs de projets.

L'assemblée a validé à l'unanimité cette proposition.

b. LEADER V (2014-2020) : information sur décalage des délais dans la mise en œuvre du programme (retour sur réunion du 18/02/15 au CRMP) :

Lors d'une réunion rassemblant l'ensemble des territoires au Conseil Régional MP, présidée par M.MALVY, à laquelle participait M.MAFFRE et M.CALMETTES (et Marianne BUSSER), il a été évoqué le fait que la mise en route du prochain programme LEADER 2014-2020 serait décalée dans le temps. En effet la validation du PDRR (Programme Développement Rural) de Midi-Pyrénées par les instances européennes est plus tardive que prévue et donc le programme LEADER qui est intégré dans ce PDRR est également décalé. De fait, le conventionnement des GAL ne pourrait s'opérer qu'en septembre 2015 au mieux : à suivre donc.

***M.MAFFRE** a précisé que nous conseillons aux maîtres d'ouvrage qui souhaiteraient solliciter une aide LEADER pour un projet imminent, de déposer un pré-dossier au PETR du PMQ pour que nous puissions produire un accusé de réception qui fera office éventuellement de commencement possible d'opération. Ceci ne préjugera en rien sur l'octroi de l'aide LEADER qui devra être présentée en Comité de programmation à partir de septembre 2015.*

III - AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE PETR

1 Tourisme : appel à projet "Pôles de pleine nature"

a. Information sur la candidature globale proposée

Suite au Comité de pilotage spécifique du 22/01/2015 à St-Antonin NV, un important travail de concertation a été mené par le PETR du PMQ pour intégrer les différents projets publics et privés qui s'inscrivent dans les orientations du pôle pleine nature Gorge de l'Aveyron.

Les délais contraints ont conduit à privilégier pour la première programmation 2015/2016 les maîtres d'ouvrage opérationnels rapidement et le secteur des activités liés à la rivière, pour lequel l'étude JED réalisée en 2012/2013 a été très utile.

***M.DARBOIS** a précisé les objectifs principaux de la candidature du PETR du PMQ à cet appel à projet, qui va permettre de diversifier l'offre pleine nature du territoire (pêche, vélo, escalade via ferrata, itinérance découverte...). De plus elle occasionnera un allongement de*

la saison et des périodes de pratiques de ces activités pour notamment répartir l'impact économique et environnemental.

Mme MARTINEZ, Maire de Laguépie a présenté les projets déposés par sa Commune, qui vont permettre « d'accélérer » l'amélioration de l'offre pleine nature (baignade surveillée ; parcours slalom canoë, poste de pêche pour personne à mobilité réduite...).

M.MAFFRE a insisté sur l'opportunité que représente cet appel à projet pour la Vallée et gorges de l'Aveyron et donc plus largement pour l'ensemble de l'attractivité touristique du territoire MQ.

De plus il a mis en avant l'intérêt d'avoir mobilisé les acteurs différents liés à la pleine nature (associations ; prestataires, collectivités..) à travers cet appel à projet, pour faire converger leurs projets vers des objectifs communs et cohérents.

Le financement Massif Central est éligible sur les anciens cantons de Caylus et St-Antonin NV puis légèrement en périphérie. Le programme LEADER MQ pourra utilement soutenir le plan d'actions proposé sur les parties du territoire MQ hors zonage Massif Central, par exemple pour la continuité des aménagements prévus en bord de rivière Aveyron (points accueil jeune ; relais itinérance douce ; postes de pêche...).

Le site de la plage de Cazals et les alentours sera également intégré dans le plan d'actions après 2016, lorsqu'il aura été suffisamment appréhendé par la commune et la Communauté de communes QRGGA et les acteurs concernés.

M.MAFFRE a indiqué que le PETR du PMQ est et sera de plus en plus amené à répondre à des appels à projets, appels à manifestation d'intérêt pour lesquels il faut avoir une grande capacité de réaction (ingénierie territoriale) pour aboutir à des plans d'actions adaptés au territoire et améliorant concrètement la thématique concernée.(avantage comparatif pour le territoire).

Voir le document d'appui en pages 13 à 26 « Pôle pleine nature Gorges de l'Aveyron » présentée le 17/03/2015

b. Délibération pour la candidature du PETR à l'appel à projet "Pôles de pleine nature en Massif Central"

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

L'appel à projets « Pôle de pleine nature » a été lancé par le GIP Massif Central dans le but de faire du Massif Central une destination touristique et sportive reconnue. Les pôles retenus au terme du processus de sélection seront cofinancés à la fois dans le cadre du Programme Opérationnel Massif Central (FEDER) et de la Convention de Massif (Région, Etat, Département).

L'appel à projets est ouvert aux territoires déjà structurés ainsi qu'aux pôles en émergence. Il a vocation à soutenir le développement d'une quinzaine de pôles sur toute la durée de la programmation 2014/2020 à travers trois programmes d'actions successifs et une enveloppe FEDER maximum de 500 000 euros par pôle. Il concerne les territoires situés sur le zonage Massif Central.

En Midi-Quercy, les actions menées en faveur de la structuration et du développement des activités de pleine nature ont été nombreuses ces dernières années compte tenu de l'importance de ces activités dans le développement économique et social du territoire. Fort de ces démarches, le PETR du Pays Midi-Quercy a souhaité rassembler le 22 janvier 2015 le comité de pilotage dédié aux activités de pleine nature rassemblant de nombreux acteurs de la sphère sportive, économique, environnementale et touristique, les collectivités locales ainsi que les partenaires techniques et financiers pour débattre de l'intérêt de s'engager dans cette candidature. À l'unanimité, les acteurs en présence ont validé le principe de répondre à cet appel à projet.

Le PETR du pays Midi-Quercy est donc la structure porteuse d'une candidature collaborative qui implique plusieurs maîtres d'ouvrages publics comme privés.

La stratégie présentée par le PETR identifie 5 axes de travail dont :

- La création d'aménagements et d'équipements concourant à la sécurité et au confort des pratiquants et l'amélioration de la signalétique

- La diversification et la qualification de l'offre de loisirs-tourisme
- L'accueil, l'information et la promotion du pôle pleine nature
- L'éducation au sport et la promotion des pratiques d'activités de pleine nature
- La conciliation environnementale

Au cœur de cette stratégie, la commune de Saint-Antonin Noble-Val est identifiée comme la ville-centre du pôle en raison de la concentration des équipements et sites de pleine nature, de sa fonction touristique et de sa notoriété.

Plusieurs actions seront présentées par le PETR au titre du pôle durant toute la période de programmation.

Plus précisément dans le cadre du programme 2015/2016, le PETR du PMQ poursuivra les actions suivantes :

Nature dépenses	Quantité	TTC
Mise en place de 8 boucles à vélo à partir de la véloroute Vallée de l'Aveyron : plan de jalonnement et élaboration des fiches boucles et fiches véloroute	1	27 525.00 €
Charte mobilière et signalétique DESIGN des sites Pleine nature	1	24 000.00 €
Chargé de mission pleine nature (0,6ETP à partir de juillet 2015 et année 2016)	61,5 jours sur 2015 + 164 jours 2016	26 277.20 €
Frais de déplacement chargé de mission pleine nature	82 jours sur 2015 + 123 jours 2016	2 520.00 €
Participation aux frais de l'OT centralisateur de St Antonin (0,2 ETP sur 2015 et 2016)	20,5 jours sur 2015 et 41 jours sur 2016 + frais de déplacement (1000)	9 757.99 €
Impression Carte pleine nature pôle	5000	3 622.00 €
Educteur des Offices de tourisme du pôle	3	450.00 €
Graphisme carte pleine nature pôle	1	2 400.00 €
Autocollant Découverte environnement Natura 2000 pour les canoë-kayaks	500	1 200.00 €
Graphisme autocollant canoë-kayaks	1	600.00 €
Action de Sensibilisation Développement Durable pour prestataires et clubs	1	5 000.00 €
Animations sportives, sortie nature et patrimoine pour la promotion au lancement du pôle	10	3 510.00 €
TOTAL PETR MIDI QUERCY 2015 2016		106 862.20 €

Plan de financement prévisionnel : (TTC)

Dépenses TTC	Recettes TTC	
2015 : 24278.4 €	FEDER (40%)	40 894,42 €
	Conseil régional (15%)	15 605.41 €
2016 : 2 583.38 €	Conseil général (15%)	15 605.41€
	Autofinancement (30%)	31 210.82€

106 862.20 €		106.862.20 €
--------------	--	--------------

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la candidature collaborative du PETR du PMQ, à l'appel à projets « Pôle de pleine nature » qui a été lancé par le Groupe d'Intérêt Public Massif Central, qui implique plusieurs maîtres d'ouvrage publics et privés.
- **APPROUVE** les opérations portées directement par le PETR du PMQ et le plan de financement proposé
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action

2. Environnement

a. Information sur l'opération Biodiversité–Forêt réalisée en 2013-2014

Voir le document d'appui en page 27 note d'information « Gestion forestière et biodiversité en PMQ » et la Fiche de présentation d'opération (4 pages) distribuée en séance.

b. Information sur calendrier de mise en œuvre Natura 2000

Voir le document d'appui en pages 28 à 29 note d'information « Animation de sites Natura 2000 en PMQ »

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : ANIMATION DE DEUX DOCUMENTS D'OBJECTIFS, SITES NATURA 2000 – VOLET 2015 – DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°11 (SEANCE DU 10 OCTOBRE 2014)

1- Concernant le programme prévisionnel 2015 de l'animation des Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches » :

Ce programme prévisionnel comporte plusieurs actions. **Le PETR du Pays Midi-Quercy envisage de faire réaliser certaines d'entre elles par l'intermédiaire de prestations de service ayant pour objet l'animation de ces DOCOB** ; ces prestations représentent les dépenses principales. Certaines caractéristiques relatives au futur marché public correspondant à ces prestations d'animation étaient indiquées dans le programme prévisionnel 2015 présenté antérieurement lors de deux réunions du comité syndical du Pays MQ (en juillet et en octobre 2014). Il était mentionné, notamment, le fait que ce marché public comporterait une « tranche ferme » et plusieurs « tranches conditionnelles ».

Il est proposé que les mentions « tranche ferme » et « tranches conditionnelles » soient supprimées de la présentation du programme prévisionnel 2015 de l'animation de ces DOCOB et du texte de la délibération correspondante. La définition des caractéristiques du marché public sera établie par le Président du PETR du Pays Midi-Quercy compte-tenu des « Délégations générales au Président » (cf. délibération n°4, Comité Syndical du 22 mai 2014). Les caractéristiques du futur marché public tiendront compte du fait que **la réalisation des actions contenues dans ce programme prévisionnel d'animation n'est pas assurée**, notamment (et entre autres) pour des raisons financières, budgétaires.

De plus, il est fait part d'un élément nouveau : afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière de l'Union Européenne (FEADER) escomptée pour mettre en œuvre ce programme prévisionnel, le PETR du Pays Midi-Quercy devra répondre, en 2015, à un Appel à projet portant notamment sur l'animation territoriale de documents de mise en œuvre de politiques environnementales. **Afin de tenir compte de cet Appel à projet, il est proposé de retarder de plusieurs mois le début de**

l'exécution du programme prévisionnel d'animation des DOCOB : celui-ci interviendrait au cours du 2^{ème} semestre 2015. **La fin prévisionnelle de l'exécution des animations envisagées dans ce programme n'est pas connue à ce jour**, elle dépendra des conditions de cet Appel à projet.

En conséquence de ces éléments :

- La présentation modifiée du programme prévisionnel 2015 de l'animation des DOCOB est transmise aux membres du Comité Syndical ; il est proposé de l'approuver. Le contenu des actions envisagées dans ce programme est inchangé. Les conditions de réalisation des prestations de service mentionnées, et les délais d'exécution, sont modifiés.
- Il est proposé d'apporter les modifications suivantes dans la présentation des dépenses prévisionnelles (cf. point 2 infra).

2- L'animation des DOCOB volet 2015 est constituée :

● de prestations de services pour l'animation des DOCOB

Dans la délibération n°11 liée à la séance du Comité Syndical du Pays Midi-Quercy du 3 octobre 2014, les dépenses prévisionnelles de prestations de services pour l'animation des DOCOB étaient réparties comme suit :

Dépenses prévisionnelles de prestations de services pour l'animation 2015 des DOCOB	
Tranche ferme (au minimum)	22 100 €
Tranche conditionnelle	6 240 €
Dépenses prévisionnelles (au maximum) pour ces prestations : tranche ferme + tranche conditionnelle	28 340 €

Il est proposé de modifier, comme suit, la présentation des dépenses prévisionnelles de prestation de services pour l'animation des DOCOB :

Dépenses prévisionnelles de prestations de services pour l'animation 2015 des DOCOB	
Dépenses prévisionnelles (au minimum)	0 €
Dépenses prévisionnelles (au maximum) pour ces prestations :	28 340 €

● d'autres dépenses incluant :

- **d'autres prestations, portant sur la communication** (notamment édition et impression de documents). Ces prestations donneront lieu à d'autres marchés publics, qui seront passés en procédure adaptée
- **des dépenses relatives au frais de personnel du Pays Midi-Quercy**

Les mentions sur ces « autres dépenses » sont inchangées par rapport à la délibération n°11 liée à la séance du Comité Syndical du 3 octobre 2014.

3- Le contenu du plan de financement prévisionnel pour le volet 2015 de l'animation de ces DOCOB est modifié, notamment la répartition des recettes.

Dans la délibération n°11 liée à la séance du Comité Syndical du Pays Midi-Quercy du 3 octobre 2014, le plan de financement prévisionnel était le suivant :

Animation des DOCOB des sites Natura 2000 "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" et "Causse de Gaussou et sites proches" - 2015					
Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles		
	€ TTC	%		€ TTC	%
Prestation de service (opérateur chargé de l'animation des DOCOB)	28 340	83 %	Union européenne 323 A (53 % du montant HT)	16 346,26	48 %
Autres dépenses (édition, réédition et impressions de documents, frais de personnel du SM PMQ...)	5 992	17%	Etat (DREAL)	14 552,54	42 %
			Autofinancement PMQ	3 433,20	10 %
TOTAL DEPENSES	34 332	100%	TOTAL RECETTES	34 332	100 %

Il est rappelé que ce plan de financement a été établi « à maxima » : si l'ensemble des dépenses envisagées sont réalisées et si l'animation se déroule sur une période de 12 mois.

Il est proposé de modifier, comme suit, ce plan de financement prévisionnel :

Animation des DOCOB des sites Natura 2000 "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" et "Causse de Gaussou et sites proches" - 2015					
Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles		
	€ TTC	%		€ TTC	%
Prestation de service (opérateur chargé de l'animation des DOCOB)	28 340	83 %	Union européenne 323 A (53 % du montant HT)	15 639,77	45,55 %
Autres dépenses (édition, réédition et impressions de documents, frais de personnel du PETR...)	5 992	17%	Etat (DREAL)	15 259,03	44,45 %
			Autofinancement PMQ	3 433,20	10 %
TOTAL DEPENSES	34 332	100%	TOTAL RECETTES	34 332	100 %

Dans le cas où l'animation se déroulerait sur une période inférieure à 12 mois : le nombre d'actions à réaliser et le montant des dépenses prévisionnelles seraient moindres ; et les recettes prévisionnelles seraient réduites en conséquence (tout en conservant les mêmes valeurs relatives).

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel 2015 de l'animation de ces DOCOB
- **D'APPROUVER** les modifications dans les délais d'exécution du programme prévisionnel 2015 de l'animation des DOCOB
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel 2015 pour l'animation de ces DOCOB
- **DE DEMANDER** les subventions correspondantes auprès de l'État et de l'Union européenne
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'animation de ces DOCOB dont, entre autres, les conventions cadres entre le PETR du Pays Midi-Quercy et l'État

M.MAFFRE a informé l'assemblée que **M.AGAM Gérard** avait écrit au PETR du PMQ pour signifier qu'il ne souhaitait plus être l'élu référent (Vice-président du COPIL Natura 2000) pour le site NATURA 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de l'Aveyron ». **M.ESPINOSA Gorges**, adjoint à Cazals est volontaire pour lui succéder, car il a déjà eu l'occasion de suivre les actions menées sur les sites NATURA 2000. L'assemblée valide cette proposition, sachant que c'est le Comité de pilotage NATURA 2000 qui devra acter cette proposition.

3. Plan climat énergie PMQ / TEPOS CV

a. Information sur l'appel à projet "TEPOS CV "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte"

M.TCHOCKE et le chargé de mission Plan Climat ont participé à une réunion régionale à la DREAL MP (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées) le 24/02/2014 précisant l'appel à projet "Territoire à énergie positive pour la croissance verte", pour lequel le PETR du PMQ a été retenu.

Plusieurs réunions de concertation et de pilotage se sont déroulées en parallèle pour décliner localement l'engagement du territoire dans la transition énergétique via l'appel à candidature TEPOS CV :

- Comité de pilotage TEPOS CV du 10/02/2015 à Cazals (*compte-rendu en annexe du document d'appui en pages 30 à 32*)
- réunions du groupe élus le 03/03/2015 et 11/03/2015) pour définir la ligne politique directrice de la candidature TEPOS CV à fournir à la DREAL en avril 2015 (*note de synthèse du groupe élus « Planifier notre projet TEPOS CV » en annexe du document d'appui en pages 33 à 39*)

M.TSCHOCKE Christian a donné les dernières informations en provenance notamment de la DDT 82 qui indiqueraient que le taux d'intervention sur les projets TEPOS CV serait de 80%, sur une enveloppe dédiée au territoire d'un minimum de 500 K€ pour 3 ans.

Une nouvelle réunion technique régionale (DREAL MP) doit avoir lieu avec chaque territoire sélectionné TEPOS CV à la DREAL (le 30/03 2015 pour le PMQ).

M.TCHOCKE a également évoqué un nouvel AMI (appel à manifestation d'intérêt) national de l'ADEME qui se profile appelé « Dynamic Bois », sur la mobilisation de la ressource bois sur un territoire, qui semble cohérent avec notre stratégie TEPOS CV. Il a donc suggéré de s'y pencher sérieusement pour que le PETR du PMQ puisse se positionner sur cet AMI.

Il a informé l'assemblée qu'un courrier serait adressé prochainement aux 49 communes du PMQ pour leur proposer de **désigner un élu référent TEPOS CV**. Une réunion de présentation des attendus et des missions confiés à ces élus référents est prévu le 12 mai 2015 à 18h30.

De plus il a conclu son intervention en indiquant l'entrée prioritaire qui guidera l'animation du programme TEPOS CV, **qui est l'emploi sur le territoire MQ**. Il s'agit donc d'un projet politique d'aménagement du territoire pour inscrire le territoire dans la transition énergétique. Il a remercié les élus qui se sont impliqués dans la définition du programme TEPOS CV ainsi que le chargé de mission énergie du PMQ, M.BIRLINGER.

M.MAFFRE a insisté sur l'importance de ce projet et la nécessité de proposer des actions concrètes à court et moyen terme qui aboutissent (par exemple la structuration d'une entité pour porter la filière bois-énergie et ensuite d'autres énergies renouvelables..).

b. Information sur l'étude « mobilité des jeunes en MQ »

Lors du dernier Comité syndical, il a été validé le principe de poursuivre la phase 2 de l'étude PARTAJ (Partager les transports pour les adolescents et les Jeunes). *Synthèse de la phase 1 diagnostic PARTAJ en annexe du document d'appui en pages 40 à 43*

Mme DANTHEZ Forence a rappelé une évidence que l'on aurait tendance à oublier qui est que la responsabilité de la mobilité des jeunes incombait en priorité aux parents. Ceci ne remettant pas en question la pertinence d'accompagner la réflexion en cours sur la mobilité des jeunes en associant fortement les parents (ce qui est le cas).

4. Emploi - Formation : PLIE du PMQ

a. Proposition d'une Délibération sur financement PLIE 2014-2020

À compter du 1^{er} janvier 2015 le PLIE du Pays Midi-Quercy n'est plus géré par le PETR du Pays Midi-Quercy. En effet, le Conseil Général de Tarn et Garonne devient le seul organisme gestionnaire de FSE (Fond social européens) sur le Département de Tarn et Garonne.

Pour autant, le PLIE du Pays Midi-Quercy reste un dispositif territorial dont les modalités sont définies dans le cadre d'un Protocole d'accord, validé par délibération n°6 en date du 12 décembre 2014.

Dans la répartition des missions, le PETR du Pays Midi-Quercy est en charge de l'animation du dispositif sur le territoire. À ce titre, le PETR Pays Midi-Quercy sollicite un co-financement FSE auprès du Conseil Général de Tarn et Garonne dans le cadre du : Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion, **Axe prioritaire 3** : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion, **Objectif thématique 9** : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

Le Plan de financement présenté en demande de subvention porte sur 2 années (2015-2016).

Un travail d'instruction est en cours de réalisation entre les services du PETR du PMQ et du Conseil Général 82 afin de prendre en compte l'évolution des règles de financement des opérations cofinancées par le FSE et en particulier les règles de simplification qui permettent la forfaitisation des coûts.

Mme Pern –Savignac Fabienne, élue référente du PIE MQ depuis 2009 a présenté la délibération et le nouveau partenariat avec le CG 82 pour cette nouvelle période de FSE (2014-2020).

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : FINANCEMENT DE L'ANIMATION DU PLIE 2015-2016

À compter du 1^{er} janvier 2015 le PLIE du Pays Midi-Quercy n'est plus géré par le PETR du Pays Midi-Quercy. En effet, le Conseil Général de Tarn et Garonne devient le seul organisme gestionnaire de FSE sur le Département de Tarn et Garonne.

Pour autant, le PLIE du Pays Midi-Quercy reste un dispositif territorial dont les modalités sont définies dans le cadre d'un Protocole d'accord, validé par délibération n°6 en date du 12 décembre 2014.

Dans la répartition des missions, le PETR du Pays Midi-Quercy est en charge de l'animation du dispositif sur le territoire. À ce titre, le PETR Pays Midi-Quercy sollicite un co-financement FSE auprès du Conseil Général de Tarn et Garonne dans le cadre du : Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion, **Axe prioritaire 3** : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion, **Objectif thématique 9** : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

Le Plan de financement présenté en demande de subvention porte sur 2 années (2015-2016).

Un travail d'instruction est en cours de réalisation entre les services du PETR du PMQ et du Conseil Général 82 afin de prendre en compte l'évolution des règles de financement des opérations cofinancées par le FSE et en particulier les règles de simplification qui permettent la forfaitisation des coûts.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Postes de dépenses	Années					
	2015(1)		2016		TOTAL	
Dépenses directes (1+2+3+4)	19 036,19 €	91,17%	46 022,00 €	89,50%	65 058,19 €	89,98%
1. Personnel	12 292,68 €	58,87%	36 000,00 €	70,01%	48 292,68 €	66,79%
2. Fonctionnement	3 275,51 €	15,69%	9 622,00 €	18,71%	12 897,51 €	17,84%
3. Prestations externes	3 468,00 €	16,61%	400,00 €	0,78%	3 868,00 €	5,35%
5. Dépenses indirectes de fonctionnement (forfait de 15%)	1 843,90 €	11,84%	5 400,00 €	11,84%	7 243,90 €	11,84%
Dépenses totales	20 880,09 €	100,00%	51 422,00 €	100,00%	72 302,09 €	100,00%

(1) La sollicitation financière pour l'année 2015 est partielle car elle tient compte du financement d'assistance technique obtenu pour réaliser la clôture de la subvention globale 2010-2014.

	2015		2016		TOTAL	
		%		%		%
Financeurs						
Fonds social européen (FSE)	20 880,09 €	100,0%	40 000,00 €	77,8%	60 880,09 €	84,2%
PETR Pays Midi- Quercy	0	0,00%	11 422,00 €	22,21%	11 422,00 €	15,80%
TOTAL	20 880,09 €	100,00%	51 422,00€	100,00%	72 302,09 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'animation du PLIE Midi-Quercy 2015-2016
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action

IV- INFORMATIONS DIVERSES

- Voir information sur le CIAR (Comité interministériel aux ruralités) du 13/03/2015
Voir en annexe du document d'appui en pages 44 à 49 "Synthèse des mesures du Comité Interministériel aux ruralités" du 13/03/2015
- Projet de recherches piloté par l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) appelé TATABOX (Transition Agroécologique des Territoires Agricoles) : information sur rencontres prévues à Bruniquel le 20/04/2015 toute la journée.

- Si vous êtes intéressé pour y participer, veuillez contacter Julien BIRLINGER au PETR

Voir en annexe du document d'appui en page 50 "affiche sur atelier TATABOX" du 20/04/2015 à Bruniquel

- *M.FERTE a informé l'assemblée que la Commune de St-Antonin –NV vient d'être sélectionnée par France 2 pour représenter la Région Midi-Pyrénées à l'émission « Le village préféré des français 2015 ». Il a donc sollicité la bienveillance de tout le monde pour relayer les messages qui seront envoyés pour inciter les internautes à voter pour St-Antonin NV.*
- *M.DARBOIS Philippe a également évoqué un rassemblement interrégionale de spéléologie ouvert au grand public aux châteaux de Bruniquel le 11-12 avril 2015 .*